

Revue de presse

Août 2018

Sommaire

1 – RADIO – Santhi Véloupoulé, Déléguée générale de la CPME Réunion, invitée de la Tête de l'emploi sur Réunion 1ère sur le thème de la SBA – le 2 août 2018

2 - « Arrêts maladies : la CPME opposée au transfert sur les entreprises » - Imaz Press le 10 août 2018

3 - « Arrêts maladie : la CPME Réunion s'oppose au transfert des indemnités journalières sur les entreprises » - Freedom.fr le 10 août 2018

4 – « Economie à La Réunion : La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises » - Outremer 360 le 11 août 2018

5 – « La Réunion : La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises » - Izlandbipbip.com (via Outremer 360) le 11 août 2018

6 - « Le patronat local sidéré » - Le Quotidien du 13 août 2018

7 - « Arrêts maladie : les entreprises pourraient passer à la caisse » - Imaz press le 6 août 2018

8 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion - Outremer 360 le 17 août 2018

9 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Izlandbipbip.com (via Outremer 360) le 17 août 2018

10 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Zinfos974 le 17 août 2018

11 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Alvinet.com (via Zinfos974) le 17 août 2018

12 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Niooz (via Zinfos974) le 17 août 2018

13 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Le Quotidien, le 19 août 2018

14 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Freedom.fr le 24 août 2018

15 – « Le gouvernement durcit le ton » - JIR du 28 août 2018

16 – « Le gouvernement durcit le ton » - Clicanoo du 28-août (déclinaison de l'article du JIR du 27-08)

17 – « Les annonces d'Edouard Philippe saluées par la CPME » - Zinfos 974 du 28 août 2018

18 – « Un statut de l'entreprise océanique » - Le Quotidien du 29 août 2018

19 - « Les arbitrages budgétaires en toile de fond » - JIR du 29 août 2018

20 - « Les arbitrages budgétaires en toile de fond » - Clicanoo le 29 août 2018

21 – « CPME Réunion : Cap sur l'entrepreneuriat de territoire » - Memento.fr le 29 août 2018

22 - RADIO – Rentrée de la CPME - Interview de Abdoullah Lala - Trésorier CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

23 - RADIO – Jeunes créateurs d'entreprises - adhérents CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

24 - RADIO – Prélèvement à la source - Interview de Abdoullah Lala - Trésorier CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

25 - Made In Réunion Août/septembre 2018 : En pièce jointe la chronique CPME, signée par Santhi Véloupoulé

1 – RADIO – Santhi Véloupoulé, Déléguée générale de la CPME Réunion, invitée de la Tête de l'emploi sur Réunion 1^{ère} sur le thème de la SBA.

Emission à réécouter

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_2018-08-02.mp3

2 - « Arrêts maladies : la CPME opposée au transfert sur les entreprises » - Imaz
Press le 10 août 2018

Lien : <http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/08/10/tribune-libre-de-la-confederation-des-pme-arrets-maladies-la-cpme-opposee-au-transfert-sur-les-entreprises,88813.html>

Tribune libre de la confédération des PME

Arrêts maladies : la CPME opposée au transfert sur les entreprises

Publié le Vendredi 10 Août à 15H40 / Actualisé le Vendredi 10 Août à 15H44



La CPME ainsi que deux autres syndicats patronaux, Medef et U2P, ont fait part de leur ferme opposition au projet gouvernemental consistant à reporter sur les entreprises une partie des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés en cas d'arrêts maladie. Un

courrier commun adressé au Premier ministre appelle le gouvernement à ajourner cette mesure.

Les missions de l'entreprise sont déjà nombreuses : l'Etat ne peut pas se décharger de ses missions de service public. Après la nouvelle casquette de gendarme (dénonciation des collaborateurs pour les infractions routières), prochainement celle de percepteur des impôts auprès de nos salariés, les entrepreneurs devraient désormais devenir une caisse intermédiaire de sécurité sociale en payant 4 jours d'arrêts maladie ! De plus, avec l'éventualité de cette mesure, cela indiquerait la fin de notre système de solidarité nationale de sécurité sociale.

La CPME Réunion se joint non seulement à cette requête mais s'étonne en plus des signaux négatifs envoyés aux entreprises locales ces derniers mois (suppression de l'APL accession, abattement fiscal DOM menacé, revue des aides économiques etc.), alors que les représentants du gouvernement affirment sans cesse vouloir renforcer la compétitivité des entreprises françaises.

Paradoxalement, la compétitivité des entreprises réunionnaises est une nouvelle fois attaquée par un projet gouvernemental. Cette nouvelle mesure est inacceptable pour les entrepreneurs. Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais sujets de ces arrêts de travail ?

En aval, comme l'ont déjà fait des caisses régionales d'assurance maladie :

- Assurer un rôle d'encadrement par les médecins conseils des caisses maladies, des médecins pour mettre en œuvre un référentiel d'arrêt maladie par pathologie ;
- Mettre en œuvre des agents facilitateurs entre la caisse, le médecin, le salarié pour faciliter le retour au travail ;
- Renforcer les contrôles des horaires de sortie.

En amont, les pouvoirs publics pourraient plutôt accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la QVT - Qualité de Vie au Travail, pour créer les meilleures conditions de travail et donc diminuer les risques d'arrêts de travail. " L'Etat envisage de se décharger sur le dos des entrepreneurs. Nous ne pouvons l'accepter. Nous comprenons la nécessité de contenir les coûts liés aux arrêts maladie, mais cela ne relève pas de la responsabilité des chefs d'entreprise, mais bel et bien du rôle de l'Etat. J'ai le sentiment que le gouvernement démissionne de ses responsabilités en se déchargeant sur les entreprises, sans traiter le problème. Si l'on veut une économie française forte, audacieuse, agile et ouverte au monde, ce n'est pas le bon chemin à prendre. Je le répète : l'entreprise est la solution, pas le problème ", déclare Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

Le syndicat des entrepreneurs réunionnais s'inquiète de l'accumulation des charges au moment où les dispositifs de soutien à l'économie locale sont remis en cause. Reporter l'indemnisation des arrêts maladie sur les entreprises aurait un impact systémique grave qui mérite d'être discuté avec les partenaires sociaux avant toute prise de décision.

3 - « Arrêts maladie : la CPME Réunion s'oppose au transfert des indemnités journalières sur les entreprises » - Freedom.fr le 10 août 2018

<http://freedom.fr/arrets-maladie-la-cpme-reunion-soppose-au-transfert-des-indemnitees-journalieres-sur-les-entreprises/>



Arrêts maladie : la CPME Réunion s'oppose au transfert des indemnités journalières sur les entreprises

Publié le 10 août 2018 dans Actualités/Infos Réunion

Le projet gouvernemental de reporter sur les entreprises une partie des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés en cas d'arrêts maladie n'enchanté visiblement pas la CPME qui, avec deux autres syndicats patronaux, Medef et U2P, s'y oppose fermement. Ils ont alors adressé un courrier au Premier ministre, lui demandant, d'ajourner cette mesure.

Dans un communiqué, la CPME Réunion indique que « Les missions de l'entreprise sont déjà nombreuses: Après la nouvelle casquette de gendarme (dénonciation des collaborateurs pour les infractions routières), prochainement celle de percepteur des impôts auprès de nos salariés, les entrepreneurs devraient désormais devenir une caisse intermédiaire de sécurité sociale en payant 4 jours d'arrêts maladie ! De plus, avec l'éventualité de cette mesure, cela indiquerait la fin de notre système de solidarité nationale de sécurité sociale ».

« L'Etat envisage de se décharger sur le dos des entrepreneurs. Nous ne pouvons l'accepter. Nous comprenons la nécessité de contenir les coûts liés aux arrêts maladie, mais cela ne relève pas de la responsabilité des chefs d'entreprise, mais bel et bien durôle de l'Etat. J'ai le sentiment que le gouvernement démissionne de ses responsabilités en se déchargeant sur les entreprises, sans traiter le problème. Si l'on veut une économie française forte, audacieuse, agile et ouverte au monde, ce n'est pas le bon chemin à prendre. Je le répète : l'entreprise est la solution, pas le problème », déclare Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

4 – « Economie à La Réunion : La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises » - Outremer 360 le 11 août 2018

Lien : <http://outremers360.com/economie/economie-a-la-reunion-la-cpme-reunion-opposee-au-transfert-des-indemnites-journalieres-des-arrets-maladies-sur-les-entreprises/>

Economie à La Réunion: La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises

11 août 2018 No Comment bassin-indien-Appli Economie Fil-info-appli



© DR

La CPME ainsi que deux autres syndicats patronaux, Medef et U2P, ont fait part de leur ferme opposition au projet gouvernemental consistant à reporter sur les entreprises une partie des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés en cas d'arrêts maladie. Un courrier commun adressé au Premier ministre appelle le gouvernement à ajourner cette mesure.

« Les missions de l'entreprise sont déjà nombreuses : l'Etat ne peut pas se décharger de ses missions de service public. Après la nouvelle casquette de gendarme (dénonciation des collaborateurs pour les infractions routières), prochainement celle de percepteur des impôts auprès de nos salariés, les entrepreneurs devraient désormais devenir une caisse intermédiaire de sécurité sociale en payant 4 jours d'arrêts maladie ! De plus, avec l'éventualité de cette mesure, cela indiquerait la fin de notre système de solidarité nationale de sécurité sociale », indique la CPME dans un communiqué.

La CPME Réunion se joint non seulement à cette requête mais s'étonne en plus des signaux négatifs envoyés aux entreprises locales ces derniers mois (suppression de l'APL accession, abattement fiscal DOM menacé, revue des aides économiques etc.), alors que les représentants du gouvernement affirment sans cesse vouloir renforcer la compétitivité des entreprises françaises.

Compétitivité des entreprises menacée

Paradoxalement, la compétitivité des entreprises réunionnaises est une nouvelle fois attaquée par un projet gouvernemental. Cette nouvelle mesure est inacceptable pour les entrepreneurs. Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais sujets de ces arrêts de travail ?

En aval, comme l'ont déjà fait des caisses régionales d'assurance maladie : assurer un rôle d'encadrement par les médecins conseils des caisses maladies, des médecins pour mettre en œuvre un référentiel d'arrêt maladie par pathologie, mettre en œuvre des agents facilitateurs entre la caisse, le médecin, le salarié pour faciliter le retour au travail, renforcer les contrôles des horaires de sortie.

En amont, les pouvoirs publics pourraient plutôt accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la QVT – Qualité de Vie au Travail, pour créer les meilleures conditions de travail et donc diminuer les risques d'arrêts de travail.

« L'Etat envisage de se décharger sur le dos des entrepreneurs. Nous ne pouvons l'accepter. Nous comprenons la nécessité de contenir les coûts liés aux arrêts maladie, mais cela ne relève pas de la responsabilité des chefs d'entreprise, mais bel et bien du rôle de l'Etat. J'ai le sentiment que le gouvernement démissionne de ses responsabilités en se déchargeant sur les entreprises, sans traiter le problème. Si l'on veut une économie française forte, audacieuse, agile et ouverte au monde, ce n'est pas le bon chemin à prendre. Je le répète : l'entreprise est la solution, pas le problème », déclare Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

Le syndicat des entrepreneurs réunionnais s'inquiète de l'accumulation des charges au moment où les dispositifs de soutien à l'économie locale sont remis en cause. Reporter l'indemnisation des arrêts maladie sur les entreprises aurait un impact systémique grave qui mérite d'être discuté avec les partenaires sociaux avant toute prise de décision.

5 – « La Réunion : La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises » - Izlandbipbip.com (via Outremer 360) le 11 août 2018

Lien : <https://izlandbipbip.com/news/outre-mer/la-reunion-la-cpme-reunion-opposee-au-transfert-des-indemnitees-journalieres-des-arrets-maladies-sur-les-entreprises/>

La Réunion : La CPME Réunion opposée au transfert des indemnités journalières des arrêts maladies sur les entreprises

[11 août 2018](#) dans [Outre-mer](#)



La CPME ainsi que deux autres syndicats patronaux, Medef et U2P, ont fait part de leur ferme opposition au projet gouvernemental consistant à reporter sur les entreprises une partie des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés en cas d'arrêts maladie. Un courrier commun adressé au Premier ministre appelle le gouvernement à ajourner cette mesure.

« Les missions de l'entreprise sont déjà nombreuses : l'Etat ne peut pas se décharger de ses missions de service public. Après la nouvelle casquette de gendarme (dénonciation des collaborateurs pour les infractions routières), prochainement celle de percepteur des impôts auprès de nos salariés, les entrepreneurs devraient désormais devenir une caisse intermédiaire de sécurité sociale en payant 4 jours d'arrêts maladie ! De plus, avec l'éventualité de cette mesure, cela indiquerait la fin de notre système de solidarité nationale de sécurité sociale », indique la CPME dans un communiqué.

La CPME Réunion se joint non seulement à cette requête mais s'étonne en plus des signaux négatifs envoyés aux entreprises locales ces derniers mois (suppression de l'APL accession, abattement fiscal DOM menacé, revue des aides économiques etc.), alors que les représentants du gouvernement affirment sans cesse vouloir renforcer la compétitivité des entreprises françaises.

Compétitivité des entreprises menacée

Paradoxalement, la compétitivité des entreprises réunionnaises est une nouvelle fois attaquée par un projet gouvernemental. Cette nouvelle mesure est inacceptable pour les entrepreneurs. Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais sujets de ces arrêts de travail ? En aval, comme l'ont déjà fait des caisses régionales d'assurance maladie : assurer un rôle d'encadrement par les médecins conseils des caisses maladies, des médecins pour mettre en œuvre un référentiel d'arrêt maladie par pathologie, mettre en œuvre des agents facilitateurs entre la caisse, le médecin, le salarié pour faciliter le retour au travail, renforcer les contrôles des horaires de sortie.

En amont, les pouvoirs publics pourraient plutôt accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la QVT – Qualité de Vie au Travail, pour créer les meilleures conditions de travail et donc diminuer les risques d'arrêts de travail.

L'Etat envisage de se décharger sur le dos des entrepreneurs. Nous ne pouvons l'accepter. Nous comprenons la nécessité de contenir les coûts liés aux arrêts maladie, mais cela ne relève pas de la responsabilité des chefs d'entreprise, mais bel et bien du rôle de l'Etat. J'ai le sentiment que le gouvernement démissionne de ses responsabilités en se déchargeant sur les entreprises, sans

traiter le problème. Si l'on veut une économie française forte, audacieuse, agile et ouverte au monde, ce n'est pas le bon chemin à prendre. Je le répète : l'entreprise est la solution, pas le problème.

, déclare Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

Le syndicat des entrepreneurs réunionnais s'inquiète de l'accumulation des charges au moment où les dispositifs de soutien à l'économie locale sont remis en cause. Reporter l'indemnisation des arrêts maladie sur les entreprises aurait un impact systémique grave qui mérite d'être discuté avec les partenaires sociaux avant toute prise de décision.

PROJET D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES À LA CHARGE DES ENTREPRISES

Le patronat local « sidéré »

Le projet du gouvernement de basculer jusqu'à quatre jours d'indemnisation de la Sécurité sociale vers les employeurs pour les arrêts maladie ne passe pas auprès du patronat national... mais aussi local. Toutes les organisations dénoncent une énième mesure défavorable aux entreprises réunionnaises. Et regrettent que l'État « se désengage toujours un peu plus sur leur dos ».

Économie

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Et justifié que les présidents des trois organisations patronales mettent leurs divergences de côté pour se fendre d'un courrier commun adressé au Premier ministre.

Le 31 juillet, Geoffroy Roux-de-Bézieux (Medef), François Asselineau (CPME) et Alain Griset (U2P, ex-U2PA) ont exprimé à Édouard Philippe « la ferme opposition de la part des entreprises » au projet gouvernemental consistant à faire payer aux employeurs les indemnités journalières consécutives à des arrêts de travail d'une semaine maximum.

Actuellement, sauf convention collective plus avantageuse, la loi prévoit un délai de carence de trois jours pendant lequel le salarié en arrêt maladie ne perçoit rien avant d'être indemnisé par la Sécurité sociale.

Ce délai de trois jours ne va pas bouger mais l'État, suite à la remise d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, envisage de faire supporter aux employeurs les indemnités journalières entre le quatrième jour et le septième jour pour les arrêts d'une semaine maximum. Soit quatre jours potentiellement à la charge des entreprises... à qui une telle mesure coûterait 900 millions d'euros par an. Le véhicule législatif serait la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale, examinée en fin d'année au Parlement.

Pour le Medef, la CPME et l'U2P un tel scénario n'est pas acceptable. « Il s'agit d'une mesure de désocialisation d'un risque relevant de la Sécurité



Didier Fauchard.



Dominique Vienne.



Bernard Sirix.



Cyrille Rickmounie.

sociale, un fait sans précédent que les partenaires sociaux ne manqueraient pas de relever », ont écrit les organisations patronales à Matignon en lui demandant de « surseoir à la mise en œuvre de ce projet ».

« Quand serons-nous enfin écoutés ? »

Sans surprise, le discours des employeurs est identique à La Réunion. Les mots sont même plus forts encore car les mauvaises surprises s'accumulent: disparition de l'allocation logement pour l'accession à la propriété, modulation de l'abattement Dom de 30% à l'impôt sur le revenu, suppression envisagée des taux réduits de TVA, disparition du CICE (Crédit d'impôt com-

« Nous ne pouvons et nous ne devons plus accepter ce discours schizophrène qui consiste d'un côté à nous annoncer des allègements de charges pour gagner en compétitivité, de l'autre à augmenter tous les prélèvements et à complexifier le système », commente Didier Fauchard, président du Medef Réunion. « Comment peut-on envisager que nos TPE puissent supporter quatre jours de prise en charge des arrêts maladie en lieu et place de la Sécurité sociale ? Et à quoi servent les cotisations que nous versons déjà chaque mois ? C'est à l'État de faire des efforts pour réduire les dépenses publiques. Et non à nos entreprises qui sont déjà surtaxées. L'avenir s'annonce bien sombre pour nos petites et moyennes entreprises. L'impact de ces mesures sera catastrophique pour l'emploi et la croissance. »

Dominique Vienne, président de la CPME Réunion, est en phase: « Cette nouvelle mesure est inacceptable pour les entrepreneurs. J'ai le sentiment que le gouvernement démissionne de ses responsabilités en se déchargeant sur les entreprises sans

traiter le problème. Pourquoi ne pas s'attaquer aux vrais sujets de ces arrêts de travail ? Assurer un rôle d'encadrement par les médecins-conseils des caisses maladies et des médecins pour mettre en œuvre un référentiel d'arrêt maladie par pathologie; mettre en œuvre des agents facilitateurs entre la caisse, le médecin et le salarié pour faciliter le retour au travail; ou renforcer les contrôles des horaires de sortie. Si l'on veut une économie française forte, audacieuse, agile et ouverte au monde, ce n'est pas le bon chemin à prendre. Je le répète: l'entreprise est la solution, pas le problème. »

Bernard Sirix, président de la FRBTP, se dit « scandalisé » par le projet. « Nous ne pouvons que constater avec effroi et sidération que le gouvernement s'emploie à une exécution en règle des entreprises. À chaque réforme, l'État se désengage toujours un peu plus sur leur dos, entraînant surcharges de travail et surcoûts. S'agissant par exemple du prélèvement à la source, l'employeur se substituera aux compétences des services fiscaux. Aujourd'hui, aucune entreprise n'est en mesure de faire face au flot de réformes qui ne vont pas dans le sens de la création de valeurs et de la reprise de l'activité. Alors même que les indicateurs du BTP sont depuis longtemps dans le rouge, quand serons-nous enfin écoutés ? »

Pour le président de la Capet

Réunion, Cyrille Rickmounie, « ce transfert de charge pèserait sur la compétitivité des entreprises et serait contraire à la politique de baisse des prélèvements obligatoires affirmée par le gouvernement. Qui plus est, il ne règlera pas la question des pratiques de prescriptions médicales à l'origine de ces indemnités journalières, de la responsabilisation du salarié et des modalités de contrôle de ces arrêts ».

« Pas de sujet tabou »

Ces arguments feront-ils mouche ? Interrogé le 3 août, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin, n'a confirmé aucun chiffre mais a indiqué qu'une « concertation » avec les partenaires sociaux serait menée à la rentrée par les ministres de la Santé, Agnès Buzyn, et du Travail, Muriel Pénicaud.

« Il n'y a pas de sujet tabou », a ajouté celui qui prépare le prochain budget de la France. Les échanges s'annoncent musclés. Et comme Emmanuel Macron n'a pas l'habitude de reculer depuis son arrivée à l'Élysée, le monde patronal a de bonnes raisons de s'inquiéter.

Cédric BOULLAND

Une « explosion » des arrêts maladie

L'idée du gouvernement de faire payer aux entreprises jusqu'à quatre jours d'indemnités journalières n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe.

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, l'a indiqué la semaine dernière sur France Info: « Les arrêts maladie explosent et il faut comprendre pourquoi ».

Un rapport sur le sujet, qui a fortement inspiré le gouvernement dans sa réflexion, a été rédigé par l'Inspection générale des affaires sociales. Il propose notamment d'inciter les employeurs à améliorer les conditions de travail de

leurs salariés car « celles-ci ont un impact certain sur l'absentéisme pour maladie ». Un autre rapport, confié à la députée La République en marche Charlotte Lecocq, est attendu pour septembre.

Plus longs donc plus coûteux

Selon nos confrères des Échos, la facture des indemnités journalières s'envolerait chaque année de 400 millions d'euros (+4,6% en 2018) pour dépasser les 10 milliards dont 7 milliards pour les arrêts maladie. Ces derniers ne

seraient pas plus nombreux mais plus longs donc plus coûteux.

La réforme des retraites aurait également poussé les salariés à travailler plus longtemps. Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, cela a fait passer la part des plus de 60 ans de 4,6 à 7,7% des montants indemnisés pour arrêts maladie entre 2010 et 2016.

En transférant une partie de la charge sur les employeurs (900 millions d'euros par an selon les premières estimations), l'État entend dégager des moyens pour financer sa Stratégie de transformation du système de santé.

Au moment où la croissance de l'économie française s'annonce plus faible que prévu (et donc par ricochet les rentrées d'argent dans les caisses de l'État), toutes les pistes sont jugées les bienvenues en matière d'économies.

Dans le courrier adressé au Premier ministre, les organisations patronales ne contestent pas la nécessité de maîtriser les dépenses liées aux arrêts maladie. Mais elles ajoutent que « la mesure ne peut être envisagée sous le seul angle budgétaire ». C'est pourtant celui retenu par le gouvernement jusqu'ici.

C.B.



Le monde de l'entreprise dénonce « une mesure de désocialisation d'un risque relevant de la Sécurité sociale ».



7 - « Arrêts maladie : les entreprises pourraient passer à la caisse » - Imaz press le 6 août 2018

[Pour combler une partie du trou de la Sécu \(actualisé\)](#)

Arrêts maladie : les entreprises pourraient passer à la caisse

Publié le Lundi 06 Août à 10H16 / Actualisé le Lundi 06 Août à 10H16



Un p'tit coup d'mou ? Un p'tit rhume ? Si vous cédez à la tentation du " Allô, docteur... " pour obtenir un arrêt de travail de quelques jours, votre patron risque de ne plus vous avoir à la bonne. Eh oui, si le projet du gouvernement, évoqué par Les Echos ce jeudi 2 août 2018, aboutit, c'est votre employeur qui devra assumer le coût des indemnités journalières de votre arrêt de moins de huit jours, hors jours de carence. Soit de deux à quatre jours à sa charge, selon que vous travaillez le week-end ou pas. On parie qu'il ne va pas aimer du tout ?

Ce coup de théâtre gouvernemental, dévoilé jeudi 2 août par Les Echos, vaut le détour. Devant l'explosion du nombre d'arrêts-maladie (en moyenne +7% par an au niveau national), le gouvernement, qui ratisse large pour trouver des sources d'économie, voulait laisser la charge des 30 premiers jours d'indemnités journalières à la charge des entreprises. Allez, sortez les calculettes : deux milliards d'économies, à la louche ! Elle est pas belle, la vie ?

Une belle piste pour commencer à répondre aux exigences du document de programmation pluriannuel des finances publiques qui exige de la Sécurité sociale 30 milliards d'économies d'ici à 2022. D'autant que depuis le passage de la retraite à 62 ans, le coût des arrêts-maladie a explosé. Le gouvernement s'en émeut, mais c'est tout ballot, ça... Quand on élargit le plan de table, le repas de nocces coûte plus cher ! Autrement dit, s'il y a davantage de salariés, il y a davantage d'arrêts-maladie potentiels. Et ce n'est pas avec la retraite à taux plein à 67 ans qu'on va alléger les bilans.

En effet, selon les statistiques, les plus de 55 ans présentent en moyenne davantage d'arrêts de travail que les plus jeunes, des arrêts plus longs en raison de pathologies plus lourdes, et plus coûteux tant qu'à faire car ces assurés sont en général mieux payés que les salariés en début de carrière. " A la Réunion, le nombre d'arrêts-maladie des plus de 55 ans a progressé de 11,9% par an et représente 12,1 % des arrêts en 2015 vs 10,4 % en 2010 ", nous a précisé la CGSS. Des statistiques qui ne vont pas encourager le travail des seniors, déjà boudés par les entreprises !

Informées de ces préconisations explosives de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), les instances nationales du Médef et des syndicats ont crié au scandale. Du coup, le gouvernement a revu sa copie : allez, juste quatre jours (après les trois jours de carence) pour les arrêts maladie de

moins de 8 jours. Pas de quoi en faire une maladie, non ? Et zou, un p'tit 900 millions de dépenses reportés vers les entreprises.

Du flan, du vent ? Pas tant que ça. Selon notre confrère Les Echos, l'annonce devrait être faite en septembre aux partenaires sociaux par le Premier Ministre et par la Ministre de la Santé.

Le Médef-Réunion sur le pied de guerre

A La Réunion, c'est la consternation au Médef. Didier Fauchard, président du Médef-Réunion, ne mâche ses mots devant ces orientations : " C'est un grand scandale ! On a d'un côté un président qui prône la compétitivité des entreprises et annonce des abaissements de charges, et d'un autre un rapport qui veut faire porter sur les entreprises un report de charges inadmissible, d'autant plus que les entreprises cotisent déjà pour assurer une protection sociale à leurs salariés. C'est d'autant plus inadmissible que les orientations contenues dans ce rapport n'ont jamais été proposées aux partenaires sociaux. C'est juste un moyen de nous reprendre d'une main ce que l'on nous a donné de l'autre ! "

Si, au niveau national, les syndicats font front commun avec le Médef, la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) et l'U2P (Union des entreprises de proximité) pour refuser ce basculement des indemnités maladie vers les employeurs, à La Réunion, les sections syndicales ne se sont pas encore mobilisées autour de cette nouvelle polémique, très récemment dévoilée.

Salim, chef d'une petite entreprise dans l'Est, est resté estomaqué quand la rédaction d'Imaz Press lui a demandé ce qu'il pensait de ce projet : " Moi, c'est simple, je ferme boutique ! J'en ai tout le temps, des arrêts maladie, pour un doigt blessé en cuisine, des maux de dos en salle... Si c'est moi qui dois

payer les malades et payer les vacataires en plus, je baisse le rideau tout de suite. "

Christian, patron dans le secteur tertiaire, ne décolère pas : " Après, on nous reprochera de faire appel à des auto-entrepreneurs, de favoriser la précarité. Mais toutes les mesures qui sont prises là, du prélèvement à la source à la modification des CDD et maintenant les indemnités journalières, tout est fait pour décourager les PME d'embaucher ". Céline, sage-femme en cabinet libéral multi-praticiens, ne dit pas autre chose.

A La Réunion, aussi, la hausse est sensible

La question des arrêts-maladie (de courte durée ou pas) est sensible. " Au niveau national, l'assurance-maladie débourse chaque année dix milliards d'euros pour les indemnités journalières. 75% de ces arrêts sont inférieurs à 30 jours, mais ne représentent en valeur que 18% des dix milliards ", précise Mme Nathalie Mussard, de la CGSS.

Depuis des années, la CNAM tient à l'œil les prescriptions trop fréquentes, insuffisamment justifiées, en chargeant les médecins-conseil et les délégués de l'assurance-maladie de s'en aller expliquer doctement aux prescripteurs les bons principes en la matière.

A La Réunion, où les arrêts-maladie augmentent de 13,1% par an, les médecins libéraux ne coupent pas aux petites visites de courtoisie de la CGSS. D'autant que les arrêts de courte durée sont souvent réputés sources d'abus potentiels. "Le système d'arrêt de travail, commente un porte-parole de Matignon cité par Les Echos, souffre de beaucoup de lacunes". Entre les interventions de l'Assurance maladie, de l'employeur, des couvertures complémentaires, il est devenu "illisible et déresponsabilisant", ce qui "encourage l'arrêt de travail de complaisance, l'absence répétée du vendredi ou le congé maladie".

En français dans le texte. "On ne peut pas généraliser, modère le Dr Alain Pénit, médecin-conseil, chef de service au service médical de la CGSS. Nous avons peu d'informations et peu de moyens de contrôle sur ces arrêts courts" (ndlr, lors de notre entretien, la CGSS ne disposait pas de statistiques sur la progression des arrêts de moins de 8 jours). L'effort, pour faire baisser les coûts des I.J., est mené sur l'accompagnement des médecins : " Par exemple, nous leur expliquons qu'en prescrivant un jour de moins, le samedi si le patient ne travaille pas ce jour-là et n'est donc pas pénalisé, cela permet à l'assurance-maladie d'économiser quatre-vingt-dix millions d'euros par an ", précise Mme Mussard. La Sécurité sociale ayant, comme chacun sait, un rôle de régulation, mais pas de maîtrise comptable.

Les opérations de sensibilisation (qui ne portent pas que sur les IJ) font leur petit effet à la longue, de l'avis de nos interlocuteurs. L'Assurance-Maladie dispose de 67 fiches de pathologies qui indiquent au prescripteur la durée moyenne d'arrêt préconisée, consultables sur le site Ameli, tant par les médecins que par les assurés. " Nous voyons, chez les praticiens que nous accompagnons, des baisses réelles de prescriptions dans un contexte porté à l'augmentation ", analyse le médecin-conseil. Qui évoque aussi les actions collégialement menées avec la Médecine du Travail et les médecins-conseils, pour une meilleure prise en charge des assurés.

" Le patient qui multiplie les arrêts de travail peut finir par développer une pathologie chronique. Le but n'est pas de faire des économies à tout prix mais de faciliter le retour à l'emploi, avec, si besoin, un accompagnement par le service social ", conclut le Dr Pénit.

Le risque d'effets secondaires...

Mais les médecins seront-ils aussi sensibles à la nécessité des économies sur les I.J. si le super bon plan de l'IGAS voit le jour ? Pas sûr ! Dès l'annonce des quatre jours à la charge des entreprises pour un arrêt de moins de 8 jours,

sur un forum de médecins libéraux, ça allait bon train, les promesses, de ne plus jamais prescrire... moins de 9 jours d'arrêt ! Empathie naturelle du soignant envers son patient pour lui épargner les affres du froncement de sourcils du DRH au dépôt de son arrêt-maladie ?

Le fait est qu'il est peut être légitime de se demander si transférer aux entreprises le coût des arrêts maladie de courte durée n'incitera pas des salariés à négliger leur santé, au risque de tomber dans la pathologie chronique. Non que tous les employeurs soient animés des pires intentions, mais l'entreprise est dans son rôle quand elle cherche le profit, l'assurance-maladie dans le sien quand elle veille à la santé des assurés.

Reste à en convaincre l'IGAS.

8 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion - Outremer 360 le
17 août 2018

Lien : <http://outremers360.com/economie/tribune-made-in-local-l'entrepreneuriat-du-territoire-par-dominique-vienne-president-de-la-cpme-reunion/>

Tribune : « Made in Local, l'entrepreneuriat du Territoire » par Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion

17 août 2018 [No Comment](#) [bassin-indien-Appli](#) [Economie](#) [Fil-info-appli](#)



©Johny Abitbol

Nos entreprises doivent-elle être réduites à des stratégies de comptoir ou de « cueillettes » fiscales ? Bien au contraire, l'entreprise et le territoire ont toujours eu, et plus encore dans les années à venir, un destin commun. Aussi et depuis presque 10 ans maintenant, nous œuvrons à faire émerger des propositions et des solutions concrètes pour que l'on crée de la valeur ajoutée territoriale et que chaque partie prenante soit fière d'y avoir contribué. Une tribune de Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

Pour cela l'enjeu n'est-il pas finalement un modèle de développement propre à nos entreprises réunionnaises ? Une des voies adaptées à notre économie pourrait être le levier de l'ancrage territorial par la responsabilité sociétale des entreprises et des collectivités. C'est pourquoi la création du SBA – Stratégie du Bon Achat – porte la finalité de faire dialoguer les acheteurs publics et les représentants des entreprises pour ensemble maximiser les retombées économiques et sociales de la commande publique, sur le territoire. Aujourd'hui, 15 collectivités et 15 syndicats professionnels travaillent ensemble pour mieux se reconnaître.

L'achat public n'est-il pas un acte de développement économique ?

L'accompagnement de nos TPE PME s'incarne par notre action sur la QVT – la Qualité de Vie au Travail qui nourrit la cohésion sociale, et par la promotion de notre trophée Entreprise & Territoire qui valorise l'engagement de nos entrepreneurs, dans la RSE – Responsabilité Sociale et

Environnementale des Entreprises. L'enjeu est de valoriser les savoir-faire locaux, nos traditions, nos cultures et l'ancrage territorial de nos entreprises.

Plus de 60 entreprises réunionnaises ont récemment pu présenter leurs actions remarquables ou participer à des évaluations. C'est la définition même d'une entreprise socialement responsable qui veille à sa propre pérennité mais également à celle de son territoire. La responsabilité sociétale n'est-elle pas au cœur même du métier de l'entrepreneur de territoire ? La création d'Espaces d'Initiatives Territoriales à partir de l'étude REELLE – Ré-Enraciner l'Économie LocaLE – sert la construction de dynamiques d'acteurs publics et privés, pour permettre de diversifier et densifier les offres de nos entreprises locales, à partir des potentiels de notre économie réunionnaise. De nombreux ateliers thématiques sont déjà à l'œuvre avec nos entrepreneurs, une convention avec les 3 chambres consulaires a été établie pour toucher les 60 000 entreprises locales, et d'autres ateliers ont aussi débuté avec la CINOR et le TCO.

La demande locale n'est-elle pas le premier actif économique de notre territoire ?

A chaque fois, c'est la volonté de faire émerger l'entrepreneuriat de territoire qui dirige l'action où l'entreprise, les représentants de salariés et les pouvoirs publics, co-construisent des stratégies de coopération pour des bénéfices mutuellement profitables. L'ancrage dans les territoires devient le « terreau » d'une nouvelle compétitivité pour les entreprises, d'une nouvelle attractivité territoriale pour les collectivités publiques et tout simplement, d'un renforcement de l'appartenance au territoire pour chaque Réunionnais(e).

Je suis convaincu qu'en élaborant des stratégies avec et pour son territoire, l'entreprise développe également sa performance économique. Loin d'être un repli sur soi, l'ancrage territorial et ses coopérations locales nécessitent au contraire "d'ouvrir" l'entreprise et de créer de nombreux liens avec "l'extérieur" pour augmenter sa compétitivité sur ses marchés actuels ou futurs.

Ainsi d'une part, l'entreprise ancrée localement s'ouvre des opportunités pour innover : capital confiance, acquisitions de nouveaux savoir-faire, alliances avec d'autres entreprises, ouverture internationale... D'autre part pour le territoire, l'ancrage territorial permet « l'assemblage » de nombreux produits et services par les entreprises locales qui ont intérêt à agir ensemble, permettant ainsi de créer une vraie différenciation territoriale vertueuse et attractive. Cette différenciation est le socle préalable pour des politiques sociales et fiscales ambitieuses pour notre territoire, et cela au bénéfice du rayonnement de la France Océanique

C'est ainsi que la boucle vertueuse émerge : l'entreprise et le territoire bénéficient du capital immatériel territorial accumulé. Mais surtout, ils le renforcent aussi en venant irriguer « le terreau » dans lequel ils évoluent, participant chacun à la résolution des problématiques sociales, économiques et sociétales qui s'y posent. L'entrepreneuriat de territoire est et restera une voie d'avenir pour innover, renforcer nos entreprises et créer du MADE IN LOCAL au service d'une économie réunionnaise soutenable, inclusive, attractive et ouverte au monde.

Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion

9 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Izlandbipbip.com
(via Outremer 360) le 17 août 2018

Lien : <https://izlandbipbip.com/news/outre-mer/la-reunion-made-in-local-l-entreprenariat-du-territoire-par-dominique-vienne-president-de-la-cpme/>

10 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Zinfos974 le 17 août 2018

Lien : https://www.zinfos974.com/Tribune-libre-MADE-IN-LOCAL-L-entreprenariat-de-territoire_a130514.html

11 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Alvinet.com (via Zinfos974) le 17 août 2018

Lien : <https://www.alvinet.com/similaires/tribune-libre-made-local-entreprenariat-territoire/45920519>

12 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Niooz (via Zinfos974) le 17 août 2018

Lien : <http://la-reunion.niooz.fr/tribune-libre-made-in-local-l-entreprenariat-de-territoire-26770981.shtml>

13 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Le Quotidien, le 19 août 2018

Made in local, c'est l'entrepreneuriat de territoire

Nos entreprises doivent-elles être réduites à des stratégies de comptoir ou de « cueillettes » fiscales ? Bien au contraire, l'entreprise et le territoire ont toujours eu, et plus encore dans les années à venir, un destin commun. Aussi et depuis presque 10 ans maintenant, nous œuvrons à faire émerger des propositions et des solutions concrètes pour que l'on crée de la valeur ajoutée territoriale et que chaque partie prenante soit fière d'y avoir contribué.

Pour cela l'enjeu n'est-il pas finalement un modèle de développement propre à nos entreprises réunionnaises ? Une des

voies adaptées à notre économie pourrait être le levier de l'ancrage territorial par la responsabilité sociétale des entreprises et des collectivités.

C'est pourquoi la création du SBA – Stratégie du Bon Achat – porte la finalité de faire dialoguer les acheteurs publics et les représentants des entreprises pour ensemble maximiser les retombées économiques et sociales de la commande publique, sur le territoire. Aujourd'hui, 15 collectivités et 15 syndicats professionnels travaillent ensemble pour mieux se reconnaître.

L'achat public n'est-il pas un

acte de développement économique ?

L'accompagnement de nos TPE PME s'incarne par notre action sur la QVT – la Qualité de Vie au Travail qui nourrit la cohésion sociale, et par la promotion de notre trophée Entreprise & Territoire qui valorise l'engagement de nos entrepreneurs, dans la RSE - Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises. L'enjeu est de valoriser les savoir-faire locaux, nos traditions, nos cultures et l'ancrage territorial de nos entreprises.

Plus de 60 entreprises réunionnaises ont récemment pu présen-

ter leurs actions remarquables ou participer à des évaluations. C'est la définition même d'une entreprise socialement responsable qui veille à sa propre pérennité mais également à celle de son territoire.

La responsabilité sociétale n'est-elle pas au cœur même du métier de l'entrepreneur de territoire ?

La création d'Espaces d'Initiatives Territoriales à partir de l'étude REELLE - Ré-Enraciner l'Economie LocalE - sert la construction de dynamiques d'acteurs publics et privés, pour permettre de diversifier et densifier les offres de nos entreprises locales, à partir des potentiels de notre économie réunionnaise. De nombreux ateliers thématiques sont déjà à l'œuvre avec nos entrepreneurs, une convention avec les 3 chambres consulaires a été établie pour toucher les 60 000 entreprises locales, et d'autres ateliers ont aussi débuté avec la Cnor et le TCO.

La demande locale n'est-elle pas le premier actif économique de notre territoire ?

A chaque fois, c'est la volonté de faire émerger l'entrepreneuriat de territoire qui dirige l'action où l'entreprise, les représentants de salariés et les pouvoirs publics, co-construisent des stratégies de coopération pour des bénéfices mutuellement profitables.

L'ancrage dans les territoires devient le « terreau » d'une nouvelle compétitivité pour les entreprises, d'une nouvelle attractivité territoriale pour les collectivités publiques et tout simplement, d'un renforcement de l'appartenance au territoire pour chaque



Emmanuel Grondin

Réunionnais(e). Je suis convaincu qu'en élaborant des stratégies avec et pour son territoire, l'entreprise développe également sa performance économique.

Loin d'être un repli sur soi, l'ancrage territorial et ses coopérations locales nécessitent au contraire « d'ouvrir » l'entreprise et de créer de nombreux liens avec « l'extérieur » pour augmenter sa compétitivité sur ses marchés actuels ou futurs.

Ainsi d'une part, l'entreprise ancrée localement s'ouvre des opportunités pour innover: capital confiance, acquisitions de nouveaux savoir-faire, alliances avec d'autres entreprises, ouverture internationale...

D'autre part pour le territoire, l'ancrage territorial permet « l'assemblage » de nombreux produits et services par les entreprises locales qui ont intérêt à agir ensemble, permettant ainsi de créer une vraie différenciation territo-

riale vertueuse et attractive. Cette différenciation est le socle préalable pour des politiques sociales et fiscales ambitieuses pour notre territoire, et cela au bénéfice du rayonnement de la France Océanique

C'est ainsi que la boucle vertueuse émerge: l'entreprise et le territoire bénéficient du capital immatériel territorial accumulé. Mais surtout, ils le renforcent aussi en venant irriguer « le terreau » dans lequel ils évoluent, participant chacun à la résolution des problématiques sociales, économiques et sociétales qui s'y posent.

L'entrepreneuriat de territoire est et restera une voie d'avenir pour innover, renforcer nos entreprises et créer du Made in local au service d'une économie réunionnaise soutenable, inclusive, attractive et ouverte au monde.

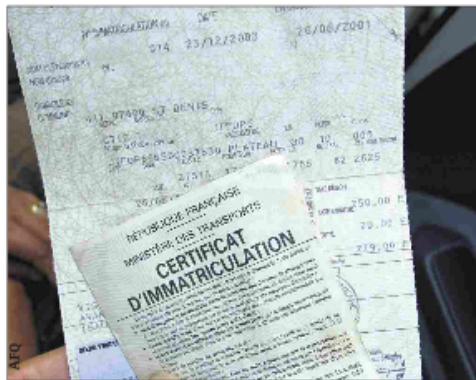
Dominique Vienne
Président
de la CPME Réunion

Ne perdez jamais les papiers de la voiture

La réforme des duplicatas est passée par là ! Maintenant, finie la période du Président Hollande du pédalo duquel certains se sont tant gaussés.

Si aujourd'hui vous perdez vos papiers de voiture vous n'aurez plus que Lisieux pour pleurer. Comme dirait notre regretté Coluche qui aurait fait un excellent Président. Car, différemment de l'actuel copain de Bénala, il était l'ami des moins chanceux. De ceux qui ne naissent pas avec le c. bordé de nouilles.

Si vous perdez les papiers de votre véhicule, vous ne pourrez plus obtenir de duplicatas. J'en ai fait l'amère expérience. Et, comme moi, des milliers de français roulent sans permis, donc sans contrôle technique.



« votre carte arise facile nar inter-

De qui se moquent-on ? J'ai l'in-

14 - Tribune de Dominique Vienne, président de la CPME Réunion – Freedom.fr le 24 août 2018

Lien : <http://freedom.fr/dominique-vienne-cpme-made-in-local-lentrepreneuriat-de-territoire/>



Le gouvernement durcit le ton

SOCIAL. En guise de rentrée politique, le Premier ministre Edouard Philippe a fait des déclarations fracassantes au Journal du Dimanche ce week-end. Au nom des économies que l'Etat doit faire, plusieurs prestations sociales vont être sérieusement robotées parmi lesquelles les retraites, les APL ou les allocations familiales. Les répercussions risquent d'être amplifiées à la Réunion.

Quand on sait que 40,4% de la population réunionnaise vit avec moins de 60% du salaire médian (chiffres 2015 Insee), on se dit que les annonces d'Edouard Philippe faites ce week-end risquent de ne pas passer inaperçues. Pêle-mêle, le Premier ministre a annoncé que plusieurs prestations sociales et même les retraites ne seraient plus indexées sur l'inflation. De quoi fragiliser une population réunionnaise déjà dépendante des prestations sociales. Ces annonces ont été faites parce que la prévision de croissance de 1,9% ne sera finalement pas atteinte: elle a été ramenée à 1,7%. Le gouvernement a donc concocté un budget 2019 au rabot. Même les entreprises sont mises à contribution, certes à la marge, puisque la baisse des cotisations patronales sur les salaires au SMIC a été reportée.

Le gouvernement doit désormais diminuer ses objectifs en terme de



La prévision de croissance de 1,9% ne sera pas atteinte. Cette prévision plus pessimiste pousse le gouvernement à concocter un budget 2019 au rabot.

réduction du déficit public. L'Etat qui tablait jusqu'à présent sur 2,3% de déficit en 2018 et 2,4% en 2019, se montre moins ambitieux, en raison du tassement de la croissance. Tour d'horizon d'un budget 2019 aux forçeps.

Les retraites ne seront plus indexées sur l'inflation

Certaines prestations sociales vont très peu augmenter. C'est le cas de l'aide personnalisée au logement (APL), des allocations familiales et des pensions de retraite. Elles vont augmenter de 0,3% par an en 2019 et en 2020. Beaucoup moins que l'inflation (1,6% en 2018, selon les prévisions de l'Insee). Une mauvaise nouvelle de plus pour les retraités déjà impactés par la hausse de la CSG. A l'inverse, Edouard Philippe a indiqué que le RSA, la prime d'activité, le minimum vieillesse et l'allocation pour les adultes handicapés ne seraient pas impactés.

Plus de cotisations salariales sur les heures supp

Les cotisations salariales sur les heures supplémentaires seront supprimées au 1er septembre 2019. Le gouvernement assure un gain de pouvoir d'achat de 200 euros par an pour une personne payée au SMIC.

Arrêt maladie : on ne touche à rien

Finalement, le gouvernement fait marche arrière. La bronca de l'ensemble des syndicats patronaux aura sans doute eu raison de cette annonce selon laquelle les entreprises pourraient prendre en charge quatre jours d'indemnités journalières pour les arrêts de travail de moins de 8 jours. L'annonce avait fait hurler

les chefs d'entreprises il y a quelques semaines.

4500 postes de fonctionnaires supprimés

Le gouvernement prévoit 4 500 suppressions de postes de fonctionnaires en 2019 (1600 postes supprimés cette année). « Je peux vous dire qu'en 2020 le chiffre sera supérieur à 10 000 », a déjà prévenu Edouard Philippe. De quoi faire sortir les crocs des syndicats de la fonction publique...

Report de la baisse des cotisations patronales

La seule annonce à ne pas concerner les salariés, fonctionnaires ou les retraités vient du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Hier matin, il a annoncé un report au 1er octobre 2019 d'une baisse de cotisations patronales de 4 points sur les salaires au niveau du SMIC. Cette mesure devait entrer en vigueur le 1er janvier dans le cadre de la transformation du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de charges pérennes. Une économie de 2 milliards d'euros pour le gouvernement. Un report au nom de « l'effort collectif ».

Réduction des contrats aidés

Depuis mi-2017, ce n'est plus une surprise : le gouvernement ne veut plus des contrats aidés. L'enveloppe budgétaire va continuer de s'amincir. Le Premier ministre justifie cette mesure par le fait que les contrats aidés « ne permettent pas d'obtenir ensuite un emploi viable ». Les associations et les collectivités, grosses pourvoyeuses de contrats aidés, apprécieront.

RÉACTIONS

Didier Fauchard (Medef Réunion)

« La seule bonne nouvelle, c'est que contrairement à ce qui avait été annoncé, les entreprises n'auront pas à prendre en charge une partie des indemnités versées en cas d'arrêt maladie. Cette idée avait provoqué un tollé général de la part des syndicats patronaux. Le comble étant que nous payons déjà les cotisations sur le bulletin de salaire. L'annonce sur les heures supplémentaires aura un impact sur le salaire net des salariés car l'heure supplémentaire sera payée plus, mais cela ne changera rien pour les chefs d'entreprise. En revanche, impossible de comprendre le terme de « désocialisation ». Au niveau de l'Outre-mer ce qui nous inquiète, c'est que nous n'avons toujours aucune information sur ce qui remplacera le CICE, ni sur la révision des aides économiques. »

Jacques Bhugon (CGTR)

« Une fois de plus, c'est une attaque frontale menée par ce gouvernement contre les travailleurs et les plus démunis. Cette fois, ce sont les retraités et les bénéficiaires des prestations sociales qui sont principalement visés. Les aides au logement, APL et les pensions des retraités seront peu revalorisées alors que l'inflation est bien au-delà. On voit que les situations des retraités et le niveau des pensions se dégradent de plus en plus. Depuis le 1er janvier 2018, le patronat avait bénéficié encore plus d'exonérations des cotisations sociales (...). C'est bien le président des riches. Cette politique anti-sociale va avoir des conséquences catastrophiques à La Réunion compte tenu de la situation sociale hors norme que l'on connaît (...). Concernant la défiscalisation des heures supplémentaires, la CGTR est contre, car c'est une mesure qui vise à faire baisser le coût du travail pour satisfaire la rentabilité du capital, qui fragilise encore le financement de la protection sociale, et qui ne contribue nullement à l'emploi et à la lutte contre le chômage (...). Ces annonces justifient pleinement la nécessité d'une réplique du salariat et des retraités à la hauteur des mauvais coups annoncés. Ce dont nous allons discuter dès cette fin de semaine en intersyndicale. »

Magali Billard (Solidaires)

« Le gouvernement a choisi de tabler sur une croissance qui n'a pas été atteinte. Résultat, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont les boucs émissaires, comme les retraités, les chômeurs ou les travailleurs pauvres. Alors que d'un autre côté, Macron a supprimé l'impôt sur la fortune ce qui a entraîné une perte de 4 milliards d'euros pour l'Etat. La croissance ne dépend pas seulement de la France, et nous nous retrouvons avec des politiques qui nous racontent toujours les mêmes choses. Macron dit qu'il est nouveau, mais il fait de l'ancien. Il fait de la politique libérale, pas de la nouvelle politique. Elle existe partout ailleurs avec les résultats que l'on connaît comme la hausse du chômage et des prestations sociales qui stagnent. Les résultats ne sont pas au rendez-vous et j'espère que les gens seront assez intelligents pour se rendre compte que dans le même temps, les entreprises du CAC 40 ont réalisé des profits records et distribué encore plus de dividendes (...). Aujourd'hui nous cherchons d'autres moyens de mobiliser les salariés. »

Eric Marguerite (Force ouvrière)

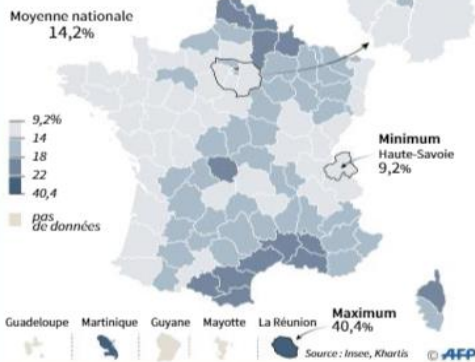
« C'est une remise en cause de notre modèle social (...) La politique actuelle ne semble pas avoir de résultats puisque le gouvernement espérait 1,9% de croissance qu'il n'atteindra pas. Conséquence, on tape sur les APL, les allocations et les retraités mais aussi les salariés qui deviennent les « derniers de cordée » dans cette histoire. Il y a une nécessaire remise en question pour le gouvernement qui n'a pas réussi à améliorer le pouvoir d'achats et relancer la feuille de paie pour les salariés. La suppression des cotisations salariales sur les heures supp est un mauvais moyen. Aujourd'hui je me pose beaucoup de questions sur le silence de nos élus. Où sont-ils ? Je ne les entends pas et je ne sais pas ce qu'ils pensent de ces annonces, préférant visiblement se battre uniquement pour les élections. Se pose la question de la mobilisation alors que nous avons un véritable problème de « démocratie » et « d'écoute » aujourd'hui. Il faut répondre présents contre la politique de casse sociale, localement comme au niveau national. »

Dominique Vienne (CPME)

« Les entreprises n'auront finalement pas à prendre en charge une partie des indemnités versées en cas d'arrêt maladie. C'est un retour au bon sens économique. Il était inconcevable que l'Etat se décharge de ses missions de service public sur les entreprises ! Nous sommes bien sûr satisfaits que le Premier ministre ait écarté cette mesure brutale, mais nous déplorons ces effets d'annonces. Nous avons du mal à en saisir le sens et ils sont néfastes pour le climat des affaires. Sur les heures supplémentaires, valoriser le travail est toujours une bonne chose. En supprimant les cotisations salariales sur les heures supplémentaires, le gouvernement incite les salariés à prendre davantage part à la vie économique de l'entreprise, notamment lorsque celle-ci est confrontée à un pic d'activité. Nous demandons maintenant un allègement des cotisations patronales sur les heures supplémentaires. »

Taux de pauvreté en France

Personnes vivant avec moins de 60% du revenu médian. Chiffres de 2015



Dominique Vienne (CPME)

« Les entreprises n'auront finalement pas à prendre en charge une partie des indemnités versées en cas d'arrêt maladie. C'est un retour au bon sens économique. Il était inconcevable que l'Etat se décharge de ses missions de service public sur les entreprises ! Nous sommes bien sûrs satisfaits que le Premier ministre ait écarté cette mesure brutale, mais nous déplorons ces effets d'annonces. Nous avons du mal à en saisir le sens et ils sont néfastes pour pour le climat des affaires. Sur les heures supplémentaires, valoriser le travail est toujours une bonne chose. En supprimant les cotisations salariales sur les heures supplémentaires, le gouvernement incite les salariés à prendre davantage part à la vie économique de l'entreprise, notamment lorsque celle-ci est confrontée à un pic d'activité. Nous demandons maintenant un allègement des cotisations patronales sur les heures supplémentaires. »



16 – « Le gouvernement durcit le ton » - Clicanoo du 28 août (déclinaison de l'article du JIR du 27-08)

Lien : https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/08/28/Le-gouvernement-durcit-le-ton_546423

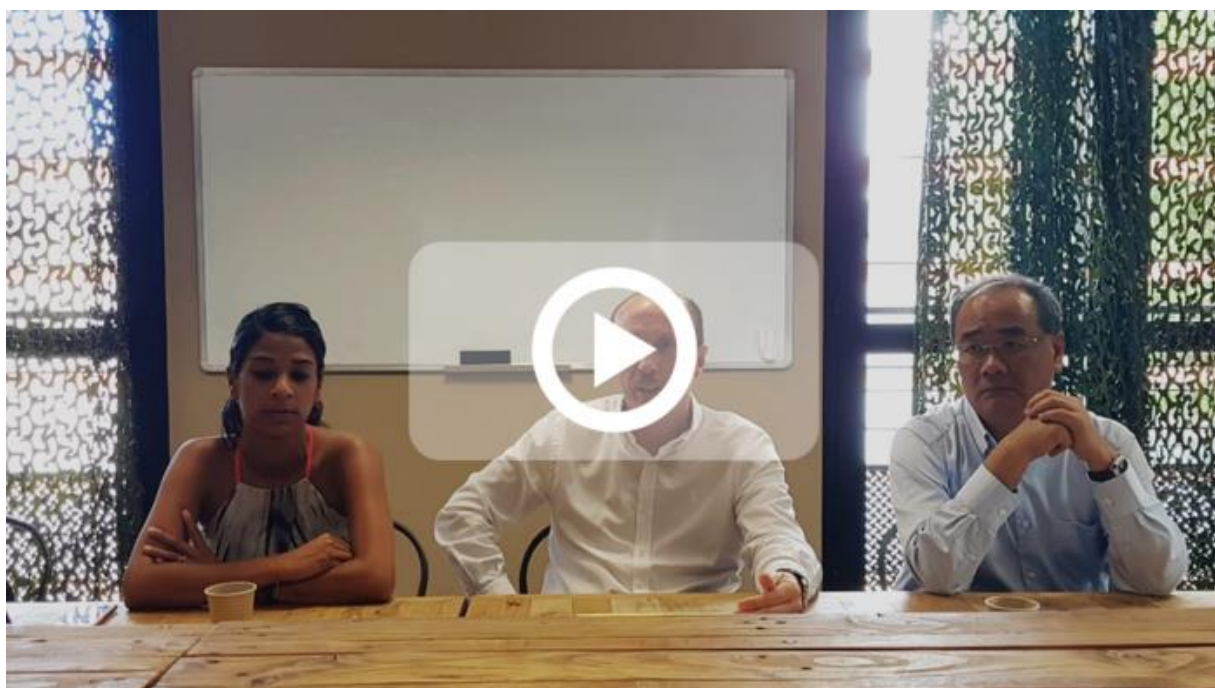
17 – « Les annonces d'Edouard Philippe saluées par la CPME » - Zinfos 974 du 28 août 2018

Lien : https://www.zinfos974.com/Les-annonces-d-Edouard-Philippe-saluees-par-la-CPME_a130846.html

Economie

Les annonces d'Edouard Philippe saluées par la CPME

Mardi 28 Août 2018 - 17:46



À l'occasion de sa rentrée, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de La Réunion, par la voix de son président Dominique Vienne, est revenu sur les dernières annonces du premier ministre, Edouard Philippe, dans le Journal du Dimanche. Le locataire de Matignon avait annoncé la désocialisation des heures supplémentaires à compter de 2019 et enterré le projet d'indemnités journalières supportées par les entreprises.

Sur l'exonération de cotisations salariales sur les heures sup', Dominique Vienne salue l'annonce d'Édouard Philippe, mais demande à ce dernier d'aller "plus loin". Le responsable de la CPME demande en effet à ce qu'il n'y ait "pas de cotisations patronales sur les heures travaillées".

Autre élément de satisfaction pour Dominique Vienne: le rétropédalage du gouvernement sur les indemnités journalières. Pour rappel, cette mesure, qui avait provoqué l'ire des organisations patronales, Medef et CPME en tête, prévoyait que les entreprises prenaient en charge quatre jours d'indemnités journalières pour les arrêts de travail de moins de huit jours.

Pour Dominique Vienne, il faudrait plutôt travailler "sur l'accompagnement des médecins sur leur pratique des arrêts de travail": "je rappelle au gouvernement qu'un chef d'entreprise est là pour créer son emploi et ceux des autres, et contribuer au développement économique d'un territoire. On est pas là pour faire la police, la sécurité sociale et la médecine".

NP

DÉCLINAISON DU LIVRE BLEU : PROJET DE LA CPME

Un statut d'entreprise océanique

Alors que le projet de loi de Finances pour 2019 inquiète le monde patronal ultramarin, la CPME demande au gouvernement de la visibilité sur 10 ans, ce qui passe selon elle par la création d'un statut d'entreprise océanique. Le syndicat espère concrétiser son idée dans le cadre des plans de convergence, prochaine étape du Livre bleu.

Les dérogations susceptibles d'être remises en cause tous les ans, la CPME de La Réunion en a assez.

Disparition du crédit d'impôt compétitivité emploi, fin de la TVA non perçue récupérable, modulation de l'abattement Dom de 30% pour les contribuables payant l'impôt sur le revenu, avenir incertain de la Lodeom... « Nous sommes dans le doute », commente le trésorier de la Confédération des petites et moyennes entreprises de La Réunion, Abdoullah Lala, en référence à l'examen du projet de loi de Finances pour 2019, un véhicule législatif pensé pour la métropole. Ce que nous souhaitons, c'est une vision prospective sur 10 ans, qui nous mette à l'abri des arbitrages budgétaires ».

Girardin à l'écoute

Ce projet a un nom : dans le prolongement de la campagne présidentielle où elle appelait de ses vœux un ministre de la France océanique, la CPME demande au gouvernement de « reconnaître un statut à l'entreprise océanique ».

La demande ne s'inscrit guère dans l'air du temps. Le gouvernement, lancé dans une chasse aux économies budgétaires, est plutôt enclin à appliquer le droit commun partout où il peut. Mais la CPME explique avoir recueilli une oreille attentive de la part de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin.

L'organisation table sur les plans de convergence sur 10 ans, appelés à concrétiser dans chaque territoire ultramarin le Livre bleu pour

obtenir gain de cause. La CPME, qui indique avoir vu plusieurs de ses idées reprises en clôture des Assises des outre-mer, pense le coup jouable.

A quoi ressemblerait le statut d'entreprise océanique en question ? Il comporterait évidemment son lot d'exonérations de charges sociales et fiscales. Pour les TPE, la CPME plaide par exemple en faveur d'un relèvement du plafond permettant de bénéficier d'un taux d'imposition de 15% à l'impôt sur les sociétés (de 38 120 à 300 000 €). Elle souhaite également inscrire en bassins d'emploi à dynamiser tous les territoires où le taux de chômage est à minima supérieur de 5 points à la moyenne nationale.

Autre demande : installer une représentation des principaux ministères à La Réunion (en particulier Bercy et le Quay d'Orsay), notamment pour permettre aux entreprises locales de « mieux s'insérer dans leur environnement régional ». Une absence de fiscalité pendant 5 ans pour la croissance des entreprises à l'export est également suggérée.

Affactage inversé

Dans les semaines qui viennent, Dominique Vienne, président de la CPME Réunion, va tenter de faire passer une autre idée au gouvernement, concernant les délais de paiement : « L'Etat peut légiférer pour rendre obligatoire l'affactage inversé ». Le principe ? « On supprime le fait générateur du retard de paiement. La collectivité va voir une banque pour lui céder sa créance. Le facteur paie immédiatement l'entre-



De gauche à droite : Santhi Véloupoullé, Dominique Vienne, Eric Leung, Abdoullah Lala et Johnny Law-Yen de la CPME. (Photo Emmanuel Grandin)

prise qui consent un rabais de 1 à 1,5% sur son prix. Cela coûte moins cher à la collectivité et elle ne paye plus d'intérêts moratoires ».

Alors que le Medef n'est pas tout à fait en phase (lire ci-dessous), l'idée de la CPME est de décliner ensuite cette mécanique avec les

donneurs d'ordres privés. Les chantiers ne vont pas manquer dans les mois qui viennent pour le syndicat patronal, qui intensifie parallèlement les actions en direction de ses adhérents afin de « rompre leur isolement ».

Cédric BOULLAND

Nouveau désaccord entre syndicats patronaux

La démarche vise à faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés publics. Le SBA (Stratégie du bon achat), porté par la CPME mais que le Medef a refusé de rejoindre ces derniers mois en lui reprochant son absence de bilan, constituait le dernier point d'achoppement entre les deux syndicats patronaux. Il y en a un nouveau.

Dans le prolongement de son combat en faveur de l'ancrage territorial, qui doit permettre selon son vice-président délégué Eric Leung de créer 1 500 emplois sur l'île, la CPME fait partie, avec six syndicats de salariés et l'U2P (ex UPA) des membres fondateurs de l'association pour le dialogue territorial à La Réunion. Pas le Medef.

« Le paritarisme doit revivre »

« Ce groupement doit déboucher sur des Assises du dialogue social territorial », explique Dominique Vienne, président de la CPME Réunion, dont l'organisation planche par ailleurs sur un projet baptisé Atmosphère dédié à la qualité de vie au travail. Le paritarisme doit revivre. Nous voulons contribuer à ce que les parties prenantes s'approprient la responsabilité du territoire. Cette association, c'est la renaissance du Prisme (NDR : pôle régional d'innovation sociale et de

modernisation des entreprises). Tout le monde a été invité à y participer. Le Medef n'a pas répondu ».

« Nous avons déjà des outils »

Didier Fauchard, le président du Medef Réunion, assume : « Des choses sont en train de se faire au niveau national sur cette question du dialogue social et il nous paraît important de regarder la direction prise avant de ramener ce sujet à des préoccupations locales. Nous avons déjà des outils de dialogue social, comme le Prisme qui n'est pas mort. La nouvelle association a été créée en réponse à un appel d'offres de la Diectte et dispose de financements d'Etat. On sait que celui qui finance est aussi celui qui décide. »

Mettant en avant le bon bilan, selon lui, du SBA (13 collectivités signataires, 115 millions d'euros attribués aux TPE-PME locales en 2017), Dominique Vienne tacle son alter ego du Medef : « Il n'y a que ceux qui viennent dans les réunions qui peuvent entendre ce qui s'y passe ».

Réponse de Didier Fauchard : « nous sommes toujours au même point. Il ne peut pas y avoir de débat d'idées à La Réunion. Dès qu'une idée dépasse, cela ne va pas ». Le Medef est visiblement décidé à ne pas entrer dans le moule... C.B.

Didier Fauchard (Medef) : « très inquiétant pour nous »

La 20^e université d'été du Medef s'est ouverte hier en banlieue parisienne en présence du Premier ministre, Edouard Philippe.

Didier Fauchard, président du Medef Réunion, est évidemment du déplacement. Et en dehors d'une phrase allant dans le sens de l'action de son syndicat (« les grandes entreprises sont complémentaires des petites ») ce qu'il a entendu de la bouche du locataire de Matignon « n'est pas rassurant. Avec une croissance plus faible que prévu, il manque de l'argent dans les caisses de l'Etat et cela va se traduire par des ponctions. C'est très inquiétant pour nous. Au niveau national, la baisse de cotisations de quatre points est décalée de janvier à octobre. Et sur notre petit caillou ? Qu'est-ce qui va nous tomber dessus ? »

« Reconnaissance du national »

Avant d'être reçu au ministère des Outre-mer demain, Didier Fauchard participe ce matin au comité outre-mer du Medef qui figure « pour la première fois sur le programme officiel, signe d'une vraie reconnaissance du Medef national pour les outre-mer ».

Trois sujets principaux seront abordés : la révision des aides économiques avec « le cri d'alarme lancé par les entreprises qui sont en



Didier Fauchard (Medef).

train de signer des marchés mais ne savent toujours pas quel sera le coût du travail à partir de janvier 2019 », la problématique des délais de paiement avec la nécessité de « faciliter les cessions de créances sans que cela se traduise par un coût supplémentaire pour l'entreprise, ce qui implique de faire payer les collectivités », et enfin le véhicule législatif à utiliser pour concrétiser la privatisation du greffe des tribunaux de commerce de la Réunion (loi Pacte ?). C.B.

Vite dit, vite lu

■ Affaire des treillis soudés

Ravate réagit Suite à notre article de vendredi dernier consacré à la décision de la cour d'appel de Paris de réduire de 2,1 à 2 millions d'euros l'amende infligée à Ravate pour entente sur le marché des treillis soudés (photo d'archives Bruno Bamba), la direction du groupe se dit « satisfaite que les explications fournies aient été retenues ». Abdoullah Ravate, PDG de Ravate Professionnel, ajoute : « nous nous sommes déjà organisés en interne pour revoir nos procédures afin que ce genre de situation ne se reproduise pas. Le secteur du BTP peut compter sur nous pour l'accompagner dans les différents développements de notre île. Nous sommes d'autant plus satisfaits que la cour d'appel précise que le chantier de la route des Tamarins n'a pas eu d'incidence sur la demande en treillis soudés alors vendus par notre société ».



■ Nexa

Semaine de l'innovation

Nexa, l'agence régionale de développement, d'investissement et d'innovation, organise du 10 au 14 septembre la 3^e semaine de l'innovation sur le thème « Construisez et faites évoluer votre modèle d'affaires pour innover ». Plusieurs événements gratuits animés par le consultant Régis Guillet sont programmés : sessions d'atelier-coaching pour les porteurs de projets et chefs d'entreprise (le 10 à Saint-Pierre et le 12 à Sainte-Clotilde), rendez-vous personnalisés (le 11 à Saint-Pierre et le 13 à Sainte-Clotilde), afterwork sur le thème « 60 minutes innover sur un business model » (le 11 à 18 heures à Saint-Pierre) et enfin une journée de sensibilisation réservée aux étudiants-entrepreneurs (le 14 à l'université). Renseignements et inscriptions : www.innovonslareunion.com.

Les arbitrages budgétaires en toile de fond

CPME. Lancé début 2017, le projet Oser La Réunion 2025 de la CPME se décline dans un second volet intitulé "entrepreneuriat des territoires". Au-delà de l'ancrage territorial défendu par la confédération, un pan important est consacré au projet de loi de finances 2019, notamment la prochaine revue des aides économiques qui tarde à être dévoilée.

En 2017, la CPME présentait son document de référence autour de l'économie réunionnaise : Oser la Réunion 2025. Un an et demi plus tard, le syndicat patronal présente son deuxième volet baptisé "Entrepreneuriat des territoires" lors de sa conférence de rentrée.

Un nouvel axe qui s'inscrit dans la stratégie d'ancrage territorial chère à la CPME. "Il s'adresse à toute personne qui veut créer de la valeur territoriale", explique le président de la CPME, Dominique Vienne.

Un volet qui a été présenté aux adhérents lors d'un séminaire en début de semaine. L'objectif est de réenraciner 450 millions d'euros dans l'économie locale et de créer 6 500 emplois. Un travail mené de front avec les chambres consulaires et qui fait écho à l'étude Réelle qui vise à colmater les "fuites économiques", comme le rappelle Eric Leung, vice-président de la CPME.

Mais au-delà de cette nouvelle stratégie, la CPME travaille d'arrache-pied pour asseoir ses propositions dans le cadre des futures discussions du projet de loi de fi-

nances 2019. L'année prochaine s'annonce compliquée pour les entreprises ultramarines, en raison de la fin du CICE (Crédit impôt compétitivité emploi), de la TVA NPAR ou encore de la LODEOM dont les contours de sa prochaine déclinaison ne sont pas arrêtés.

EXONÉRATIONS SUR 10 ANS

"Nous devons avoir une vision prospective, celle de mettre à l'abri nos entreprises des arbitrages chaque année", prévient Abdoullah Lala, vice-président à la CPME. L'organisation patronale souhaite une projection à long terme et parle désormais d'un "statut d'entreprise océanique". "Les chefs d'entreprise veulent de la stabilité pour s'émanciper, alors que chaque année est synonyme de remise en cause", poursuit-il.

La CPME abonde autour de l'attractivité de nos territoires qui deviendraient des bassins d'emplois dynamisés à condition de pouvoir appliquer une fiscalité avantageuse, passant par



Rentrée chargée pour la CPME qui présente le nouveau volet de son projet Oser La Réunion (photo SLY).

des exonérations fiscales et sociales totales sur 10 ans. "Pour nous permettre de rattraper notre retard et participer à la réduction du chômage." L'imposition des entreprises est également dans le viseur avec un dé plafonnement du montant d'imposition bénéficiant aux TPE/PME.

Sauf que le gouvernement, depuis la parution du Livre Bleu (synthèse des Assises des Outre-mer), ne semble pas aller dans cette direction. Et rien ne laisse présager que les futures discussions autour de la revue des aides économiques pour les entreprises ultramarines prennent la même voie que celle

de la CPME. Mais Dominique Vienne le rappelle, la CPME est un syndicat de "propositions" et non de "revendications". Les propositions sont là, reste à savoir comment le gouvernement les traduira concrètement pour nos territoires.

Julien Delarue
jdelarue@jir.fr

Aux petits soins pour les adhérents

En marge de la présentation de son deuxième volet d'Oser 2025, la CPME a souhaité se rapprocher de ses adhérents pendant les 6 derniers mois. Nouveau site internet pour une mise en contact plus rapide entre adhérents, édition numérique de plusieurs guides d'aides pour les entreprises (Prélèvement à la source, RGPD)... "Nous avons mis en

place un annuaire des adhérents avec l'objectif de promouvoir une économie circulaire", précise la déléguée générale Santhi Véloupoulé. Une hotline a même été créée pour répondre aux questions des adhérents, ils peuvent directement contacter des avocats ou encore des experts-comptables en fonction de leurs besoins.

21 – « CPME Réunion : Cap sur l'entrepreneuriat de territoire » - Memento.fr le 29 août 2018

Lien - (Article payant) : http://www.memento.fr/article_29-08-2018-cpme-reunion-cap-sur-l-entrepreneuriat-de-territoire

22 - RADIO – Rentrée de la CPME - Interview de Abdoullah Lala - Trésorier CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

Réécouter l'émission (A partir de 5'20" - Rentrée CPME) :
http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/journal07h/journal07h_2018-08-29.mp3

23 - RADIO – Jeunes créateurs d'entreprises - adhérents CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

Réécouter l'émission :
http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/la_tete_de_l_emploi/la_tete_de_l_emploi_anne_marie_farro_urielle_picard_dimitri_clain_-_jeunes_crateurs_d_entreprise_2018-08-29.mp3



24 - RADIO – Prélèvement à la source - Interview de Abdoullah Lala - Trésorier
CPME – Journal de 7H - Réunion 1^{ère} radio le 29 août 2018

Réécouter l'émission (A partir de 5'32")

http://medias2.francetv.fr/videosread/rfo/mp3/reunion/journal07h/journal07h_2018-08-30.mp3

25 - Made In Réunion Août/septembre 2018 : En pièce jointe la chronique CPME, signée par Santhi Véloupoulé

Échouer, dernière étape avant le succès



Par Santhi Véloupoulé,
Déléguée générale de la CPME Réunion

Sauriez-vous citer un point commun entre JK Rowling, Elon Musk et Zinédine Zidane ? Dans leurs domaines respectifs, tous trois se sont imposés comme des références quasi absolues. Grâce au succès de la saga "Harry Potter" et aux 450 millions d'exemplaires écoulés, JK Rowling est l'écrivaine la plus "bankable" du XXI^e siècle. Elon Musk, l'emblématique leader de SpaceX, a lui réussi le pari fou de

ramener sur terre des lanceurs de fusée et de s'en resservir ! Sa société, créée il y a quinze ans en Californie, est devenue en 2017 l'opérateur ayant effectué le plus grand nombre de tirs (18 tirs), loin devant ses concurrents Ariane Space (11 tirs) et United Launch Alliance (8 tirs). Quant à Zinédine Zidane, tout le monde connaît ses prouesses footballistiques. Derrières ces incroyables « success stories » se

nichent pourtant de cuisants échecs. En 1990, le jeune Zidane est écarté de la sélection algérienne. « Trop lent », juge-t-on. En 2016, J.K. Rowling publiait sur Twitter des lettres de refus d'éditeurs à qui l'auteure avait soumis le manuscrit d'Harry Potter. L'année suivante, toujours sur les réseaux sociaux, Elon Musk publiait le « bêtisier le plus cher du monde » : une compilation vidéo de ses plus beaux crashes de fusées.

A l'aune du succès pourtant, ces revers deviennent anecdotiques. Ils sont a posteriori analysés comme des gages de persévérance, de combativité et d'apprentissage. Ils semblent même gravés en lettre d'or dans la légende personnelle de ces trois self-made (wo)men.

faire évoluer les mentalités

En France et à La Réunion, les entrepreneurs ne bénéficient pas, hélas, de la même compassion. Au niveau national les liquidations d'entreprises sont en recul (-4,6%). Dans notre département en revanche, les défaillances

sont reparties à la hausse avec près de 700 fermetures annuelles (+18%). Ces échecs sont souvent infamants. Socialement, la faillite est perçue comme un signe de paresse, d'incompétence, voire de malhonnêteté. Au niveau administratif, les coûts et les délais d'une liquidation judiciaire sont prohibitifs. En moyenne, deux ans et demi s'écoulent entre l'ouverture et la clôture d'une telle procédure. Dans ce laps de temps, l'entrepreneur ne peut reprendre une nouvelle activité. Double peine pour des dirigeants qui assument déjà le traumatisme de l'échec, et qu'il conviendrait mieux d'aider à se reconstruire et à lancer une nouvelle activité.

Le principal challenge consiste donc à faire évoluer les mentalités et à faire comprendre que l'échec peut faire partie de l'apprentissage du métier de chef d'entreprise. Le projet de loi PACTE prévoit de simplifier les procédures de liquidation, et c'est une bonne chose, à condition de sécuriser le paiement des créanciers, PME notamment.

Autoriser l'échec, c'est aussi libérer les énergies. Dans une interview accordée au magazine Les Echos, Frédéric Mazzella, fondateur de la start-up française Blablacar (65 millions d'utilisateurs dans le monde), confiait avoir testé 6 modèles économiques avant de parvenir à ses fins. « Le seul vrai échec, explique-t-il, serait de s'entêter et de répéter encore et toujours les mêmes erreurs. »